

BROCHURE D'INFORMATIONS SUR LES AIDES



Tarifs valables
à compter du
01/06/2026

*Nos tarifs sont TTC -TVA :10%

VOS AGENCES DE PROXIMITÉ

CROIX-ROUSSE

1 grande rue de la Croix-Rousse • Lyon 4e
04 81 91 96 45 • croixrousse@familyplus.fr

POINT DU JOUR

2 place Benedict Teissier • Lyon 5e
04 81 91 96 05 • lyon5@familyplus.fr

FOCH TÊTE D'OR

82 rue Vendôme • Lyon 6e
04 82 83 73 50 • lyon6@familyplus.fr

MONPLAISIR

2 place Ambroise Courtois • Lyon 8e
04 78 01 02 87 • contactmonplaisir@familyplus.fr

VILLEURBANNE

18 rue Paul Verlaine
04 78 79 14 85 • villeurbanne@familyplus.fr

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

784 rue Nationale
04 82 83 73 40 • villefranche@familyplus.fr

VAL DE SAÔNE

21 Rue Pierre Dugelay • Neuville sur Saône
04 81 91 10 66 • valdesaone@familyplus.fr

PARIS 15e

115 rue du Théâtre • Paris 15e
01 83 81 15 81 • paris15@familyplus.fr

MONTROUGE

121 avenue Jean Jaurès • Montrouge
01 80 87 24 70 • montrouge@familyplus.fr



LES PRINCIPALES AIDES : LE CRÉDIT D'IMPÔT

50% DE CRÉDIT D'IMPÔTS

Votre agence Family+ peut vous proposer des prestations de services à la personne : garde d'enfants (plus et moins de 3 ans), ménage, repassage, soutien scolaire, etc....

En effet, Family+ dispose d'une déclaration délivrés par l'état. **C'est un gage de qualité et de sérieux.**

Cela nous permet aussi de vous faire bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des montants dépensés chez Family+ (art. 199 sexdecies du CGI).

Ainsi, une prestation à 30€ de l'heure, vous revient réellement à 15€ de l'heure après crédit d'impôts.

Vous pouvez disposer de ce crédit d'impôts en avance immédiate ou en remboursement différé (voir plus loin).

Le crédit d'impôt est, pour un couple sans enfant, de maximum 6000 € par an (soit 50% du plafond légal de 12000 € de dépenses).

Ce crédit augmente de 750 € par enfant de moins de 18 ans ou personne de plus de 65 ans à charge dans le foyer fiscal.

Dans tous les cas de figure, le crédit d'impôt maximum est de 7500 €. Le crédit d'impôt services à la personne rentre dans le calcul global des niches fiscales de votre foyer.





LES PRINCIPALES AIDES : LE CRÉDIT D'IMPÔT

AVANCE IMMÉDIATE CRÉDIT D'IMPÔT OU REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ

OPTION 1 : L'AVANCE IMMÉDIATE CRÉDIT D'IMPÔTS

Pour les clients ménage/repassage et garde d'enfants + de 6 ans.

L'avance immédiate du crédit d'impôt est possible pour les prestations de ménage, de repassage, de garde d'enfants de + de 6 ans et de soutien scolaire !

Après mise en place de l'option, vous serez prélevé chaque mois de 50% du montant de la facture par l'URSSAF, qui imputera les 50% restants sur votre crédit d'impôt de l'année et règlera la totalité de votre facture à Family+. **Ainsi vous n'êtes prélevé que de 50% du montant de la prestation.**

En début d'année N+1, nous vous adressons une attestation vous permettant de déclarer les sommes réglés et les crédits d'impôts déjà avancés pour permettre le calcul du solde annuel.

OPTION 2 : LE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ

Tous services

Avec le remboursement différé, vous êtes remboursé des 50% de crédit d'impôts l'année suivante.

Pour mieux vous expliquer, nous allons recourir à un exemple : vous faites appel à Family+ pour effectuer des prestations de ménage pour une dépense annuelle de 2000€ en année N.

En début d'année N+1, nous vous adressons une attestation vous permettant de déduire 50% de cette somme de vos impôts sur le revenu, soit 1000€. Au moment du solde de votre imposition, en septembre de l'année N+1, vous recevrez un chèque de l'administration pour 1000€.

L'année suivante, un premier acompte de 60% (soit 600 € dans notre exemple) vous sera versé dès janvier. Le solde sera également calculé et remboursé au moment de la déclaration.

Au final, la prestation Family+ vous a coûté 50% du tarif horaire réglé.



LES PRINCIPALES AIDES : LA CAF

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (PAJE CMG)

Le complément de libre choix du mode de garde versé par la CAF réduit sensiblement le coût du recours à Family+ **pour la garde d'enfants de moins de 6 ans.**

Les aides de la CAF sont forfaitaires et donc sans plafond de ressources.

Nous précisons ci-dessus le cas général d'aide de la CAF. **Il vous faut néanmoins faire une simulation sur votre espace CAF pour valider le montant auquel vous pouvez prétendre selon votre situation personnelle.**

Cette allocation doit être déduite du montant ouvrant droit au crédit d'impôt.

CONDITIONS ET MODALITES

Lors de la signature du contrat en agence, votre conseiller vous guidera dans les démarches pour votre dossier CAF PAJE-CMG.

Les conditions à remplir :

- Faire appel à une entreprise agréée comme Family+ pour assurer la garde de vos enfants
- Avoir au moins **un enfant de moins de 6 ans**



Un minimum de 15% de la dépense reste obligatoirement à votre charge. Ainsi l'aide ne dépassera jamais 85% de la facture.

À noter : les montants des plafonds et de l'aide sont majorés de 30% pour les familles monoparentales.



LES PRINCIPALES AIDES : LA CAF

RESSOURCES AU SENS DE LA CAF

Nombre d'enfants	Tranche 1 inférieur à :	Tranche 2 inférieur à :	Tranche 3 Supérieur à :
1 enfant	24 333 €	54 075 €	54 075 €
2 enfants	27 786 €	61 751 €	61 751 €
3 enfants	31 239 €	69 427 €	69 427 €
Par enfants en +	+ 3 453 €	+ 7 676 €	+ 7 676 €

GARDE À DOMICILE - AIDE FORFAITAIRE

Âge de l'enfant	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Moins de 3 ans	992,13 €	855,25 €	718,41 €
De 3 à 6 ans	496,07 €	427,63 €	359,21 €

Un minimum de 15% de la dépense reste obligatoirement à votre charge.

Cas particuliers : Congé parental, majoration 10% nuit et majoration bénéficiaire AAH - Voir CAF.FR





LES PRINCIPALES AIDES : LA CAF

FAMILLES MONOPARENTALES

RESSOURCES AU SENS DE LA CAF

Nombre d'enfants	Tranche 1 inférieur à :	Tranche 2 inférieur à :	Tranche 3 supérieur à :
1 enfant	34 066 €	75 705 €	75 705 €
2 enfants	38 900 €	86 451 €	86 451 €
3 enfants	43 735 €	97 198 €	97 198 €
Par enfants en +	+ 4 834 €	+ 10 746 €	+ 10 746 €

GARDE À DOMICILE - AIDE FORFAITAIRE

Âge de l'enfant	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Moins de 3 ans	1 289,77 €	1 111,83 €	933,93 €
De 3 à 6 ans	644,89 €	555,92 €	466,97 €

Un minimum de 15% de la dépense reste obligatoirement à votre charge.

Cas particuliers : Congé parental, majoration 10% nuit et majoration bénéficiaire AAH - Voir CAF.FR



EXEMPLES DE TARIFS

GARDE D'ENFANTS

APRÈS AIDE DE LA CAF

Exemples basés sur un besoin périscolaire, pour un ménage avec 2 enfants dont les revenus sont inférieurs à 27 786€/an

GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	
Coût mensuel	622,00 €
Aide max de la CAF*	528,70 €
Reste à votre charge	93,30 €
Réduction impôts 50%	46,65 €
Coût total net	46,65 €

***Maximum 85% de la dépense ou le plafond de l'aide selon votre situation personnelle.**

Cas particuliers : Congé parental, majoration 10% nuit et majoration bénéficiaire AAH - Voir CAF.FR

GARDE D'ENFANTS DE 3 À 6 ANS	
Coût mensuel	622,00 €
Aide max de la CAF*	496,07 €
Reste à votre charge	125,93 €
Réduction impôts 50%	62,97€
Coût total net	62,97€

***Maximum 85% de la dépense ou le plafond de l'aide selon votre situation personnelle.**

Cas particuliers : Congé parental, majoration 10% nuit et majoration bénéficiaire AAH - Voir CAF.FR